

Paris, le 14 mars 2016 – Communiqué de presse

Pour l'unicité du doctorat : halte aux labels !

La Confédération des Jeunes Chercheurs interpelle le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, afin qu'il mette un point d'arrêt à la multiplication des labels, dont certains ont même son soutien¹, qui porte atteinte à l'unicité et au caractère national du doctorat et jette un discrédit sur les compétences des docteur-e-s.

La pratique de la recherche pendant le doctorat : voie principale et commune de l'acquisition des compétences

L'article L. 612-7 du Code de l'Éducation décrit le doctorat comme "une expérience professionnelle de recherche, sanctionnée, après soutenance de thèse, par la collation du grade de docteur". La formation doctorale est le plus haut niveau de formation reconnu à l'international. Elle est valorisable dans l'ensemble de la société en termes de compétences, que celles-ci soient spécifiques au domaine de recherche, ou bien transverses et transférables à d'autres secteurs plus larges que le seul monde académique (autonomie, créativité, capacité à gérer et à mener à bien un projet complexe, etc.).

Ces compétences transverses et transférables sont communes à l'ensemble des docteur-e-s et garantes de l'unicité du doctorat. Au-delà de l'expertise scientifique propre à chaque chercheur et chercheuse, la pratique de la recherche apporte à tous les docteur-e-s des compétences qu'ils et elles sont en mesure d'exploiter dans de nombreuses fonctions. La valorisation du doctorat ne peut passer que par la préservation de cette unité et de cette identité. Or, insister sur des parcours spécifiques, sanctionnés par des labels, sous-entend que la pratique de la recherche à elle seule est insuffisante pour développer certaines compétences. Le risque d'ajouter des étiquettes supplémentaires au doctorat est de gommer certains aspects du doctorat et de le morceler.

Valoriser le doctorat : la fausse bonne idée des labels

En plus de mener à bien son projet de recherche, la ou le doctorant a déjà accès à des formations et à des expériences complémentaires, qu'il ou elle choisit, afin de modeler un parcours doctoral propre. Nul besoin d'un label pour valoriser ces formations, d'autant que la rigidité imposée par certains labels et le caractère contraignant des parcours qui y sont associés ne sont pas compatibles avec la liberté que nécessite l'activité de recherche. En outre, le bloc de formation d'un label, limité en diversité, est un temps de formation continue qui n'est pas disponible pour des formations plus adaptées au projet du doctorant.

De plus, alors que les intitulés des labels ne permettent déjà pas de rendre compte des compétences acquises, labelliser une compétence revient à admettre implicitement que toutes celles et tous ceux qui ne détiennent pas le label n'ont pas développé cette compétence. Or, il existe divers moyens de développer des compétences (la pratique de la recherche, la participation aux conseils de son établissement, l'expérience associative, les missions doctorales, etc.) qui ne sont pas le monopole des labels. En outre, la multiplication et la compétition autour de ces labels ont pour effet de rendre moins lisible le socle commun des compétences des docteur-e-s et renforcent les inégalités entre les

¹ Par exemple le label "compétences pour l'entreprise" CDEFI : <http://www.cdefi.fr/activites/le-parcours-competenances-pour-lentreprise>

établissements, les disciplines et les doctorant-e-s, ce qui, à terme produit l'effet inverse de celui escompté.

Afin de valoriser au mieux le doctorat, il serait plus intéressant de créer un référentiel des compétences transverses² développées au cours d'un doctorat. Cela permettrait de laisser à chaque docteur-e le soin de valoriser son expérience doctorale dans sa spécificité et d'expliquer à un ou une potentielle employeuse comment il ou elle a été amenée à les développer.

Confédération des Jeunes Chercheurs

Formulaire de contact presse sur <http://cjc.jeunes-chercheurs.org/presentation/presse/>.

La CJC (Confédération des Jeunes Chercheurs) est une association de loi 1901, nationale et pluridisciplinaire. Elle regroupe une quarantaine d'associations de doctorant-e-s et de docteur-e-s en emploi académique non permanents, bénévolement impliqués dans la valorisation du doctorat. Au niveau national, par son expertise sur le doctorat, elle est un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics (syndicats, Parlement, Ministères, Élysée, Commission Européenne...). Au niveau européen, elle participe à la réflexion sur le doctorat et les jeunes chercheur-e-s par l'intermédiaire du conseil EURODOC, dont elle est membre fondatrice.

Contact presse : Clément Courvoisier
presse@cjc.jeunes-chercheurs.org

Confédération des Jeunes Chercheurs
Campus des Cordeliers
15 rue de l'école de médecine
75006

² https://www.unige.ch/lettres/files/9014/1693/0515/referentiel_competences_doctorat.pdf

Dossier de presse

Les labels : une atteinte à la lisibilité et à l'unicité du doctorat

Le doctorat est un diplôme national acquis à la suite d'une expérience professionnelle dans un domaine de recherche. Il permet donc l'acquisition de compétences reconnues par les secteurs public et privé à l'échelle nationale. Les labels sont définis selon les établissements et les communautés d'établissements. Par conséquent, on trouve d'une part des labels aux intitulés différents qui valident les mêmes compétences, comme par exemple le label "entreprises" des Universités de Grenoble³ et de Toulouse⁴ et d'autre part des labels au même intitulé qui sanctionnent des compétences différentes. Cette diversité et ce manque d'uniformité nuit à la lisibilité du doctorat.

L'existence des labels entraîne d'autre part une différenciation non pertinente entre les docteur-e-s, en fonction de leurs projets doctoraux et des lieux d'obtention du diplôme. Le diplôme de doctorat étant un diplôme d'Etat, il paraît déraisonnable de lui appliquer des labels locaux, même s'ils ne font que s'ajouter au diplôme.

Créés dans le but de mettre en valeur les atouts des docteur-e-s et de rassurer les futurs employeurs et employeuses, pour qui les compétences transverses développées au cours du doctorat peuvent sembler encore floues, les labels ont un effet inverse à celui recherché : ils entraînent une plus grande confusion chez les recruteurs et recruteuses et dévalorisent le diplôme de doctorat, en remettant en question son unicité.

Le label : la validation pour quelques un-e-s de compétences développées par tou-te-s

Le doctorat, voie d'acquisition de multiples compétences transverses

Des études récentes^{5 6} montrent que tout doctorant ou doctorante développe des compétences qui ne se réduisent pas à l'expertise scientifique liée au sujet de recherche choisi : communication, compétences relationnelles et sociales, adaptabilité, capacité à inventer des solutions nouvelles à des problèmes complexes, etc. Ces compétences s'acquièrent et se pratiquent pendant la conduite du projet de recherche doctoral. La recherche permet, par exemple, d'acquérir des compétences de gestion de projet (l'essentiel du doctorat est la conduite d'un projet en un temps déterminé), d'organisation, de développer des capacités de prise de décision et des qualités d'écoute et de synthèse, qui sont tout à fait transférables aux secteurs privé comme public. Les labels, en mettant l'accent sur une ou quelques compétences, laissent les nombreuses autres compétences, développées lors du doctorat, dans l'ombre.

³ <http://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/fr/pendant-la-these/la-formation-durant-la-these/parcours-labels/les-parcours-labels-577242.htm>

⁴ <http://sdu2e.obs-mip.fr/spip.php?article327>

⁵ Barthélémy DURETTE, Marina FOURNIER, Matthieu LAFON, *Compétences et employabilité des docteurs, rapport d'enquête, 2012* : <http://www.adoc-tm.com/rapport.pdf>

⁶ APEC-DELOITTE, *Les besoins en compétences dans les métiers de la recherche à l'horizon 2020, 2010* : https://presse.apec.fr/files/live/mounts/media/fichiers/espace_presse_etude_apec_deloitte_decembre_2012/5f66fd5660a43b4665eef0ccddb89e2b.pdf

Les labels : vers un doctorat à deux vitesses

Ces différents labels tendent de plus, à créer une distinction entre un doctorat “simple” et un doctorat avec acquisition de surplus de compétences. Or, si le doctorat apporte évidemment une expertise dans un champ disciplinaire donné, il est également le garant de l’acquisition de compétences transverses, développées au cours de la formation doctorale par tou-te-s les doctorant-e-s, quelles que soient leurs disciplines. Les labels, qui valideraient des compétences déjà développées par tou-te-s les docteur-e-s, laissent entendre, à tort, que seul-e-s les docteur-e-s en possession du label ont acquis ces compétences, et dévalorisent ainsi le diplôme du doctorat.

Les labels : un facteur d’inégalité entre les doctorant-e-s

Enfin, la Confédération des Jeunes Chercheurs, qui déplore l’absence de contractualisation pour tou-te-s les doctorant-e-s, tient à faire remarquer que les parcours à labels creusent encore les inégalités entre les doctorant-e-s. En effet, toutes les formations obligatoires à l’obtention du label ne sont pas accessibles aux doctorant-e-s non contractualisés⁷ car elles et ils sont souvent contraints d’exercer un travail alimentaire, en sus de leur recherche, et manquent de disponibilité. De plus, nous rappelons que rien n’indique que celles et ceux-ci n’auront pas développé ces compétences par ailleurs. Le label enseignement en est un exemple criant. En effet, les doctorant-e-s qui enseignent dans le secondaire ou à l’université, en tant que contractuel-le-s, ne peuvent pas obtenir le label « enseignement »⁸ alors qu’il semble évident que celles et ceux-ci ont développé les compétences référencées par le label, en matière de pédagogie notamment.

Rigidité du parcours labellisé : une atteinte à la souplesse qui fait pourtant la force du parcours doctoral

Des parcours contraignants inadaptés à des professionnel-le-s

Si les doctorant-e-s souhaitent acquérir ou approfondir une compétence particulière, il leur est possible de suivre des formations complémentaires, pour leur permettre d’enrichir leur expérience doctorale, leur travail de recherche et la construction de leur projet professionnel. Le choix de ces formations dépend donc du projet personnalisé de chaque doctorant ou doctorante et conduit à une grande diversité des parcours de formations qui se trouveraient restreinte par l’attribution d’un label. En effet, si les doctorant-e-s sont contraints de suivre un “parcours” de formation afin d’acquérir un label, comme c’est le cas à l’Université de Grenoble⁹, et même si le nombre d’heures est en cohérence avec les exigences de formations complémentaires des instituts doctoraux, il ne leur restera plus assez d’heures justifiables pour suivre des formations complémentaires hors de ce parcours.

Cette rigidité entre en contradiction avec l’évolution de la réflexion sur le projet professionnel qui est menée au cours du doctorat. En effet, en décidant de s’inscrire dans une démarche d’obtention d’un label, la ou le doctorant se retrouve enfermé dans son choix et ne peut plus faire évoluer ses perspectives en matière de poursuite de carrière. L’inscription à un parcours permettant d’obtenir un label risque ainsi

⁷ qui représentent jusqu’à 90% des doctorant-e-s dans certaines disciplines

⁸ <http://docteur.univ-lorraine.fr/formations/LabelCandidature2015>

⁹ <http://doctorat.univ-grenoble-alpes.fr/fr/pendant-la-these/la-formation-durant-la-these/parcours-labels/les-parcours-labels-577242.htm>

de cloisonner l'expérience et donc de limiter la variété des aptitudes que le doctorant ou la doctorante peut acquérir.

D'autre part, le vocabulaire utilisé par ces labels ramène souvent le doctorant au statut d'étudiant - et non d'usager préparant un diplôme universitaire comme leurs collègues préparant une Habilitation à Diriger des Recherches - et nie le caractère professionnel du doctorat. Le label proposé par la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) en est un exemple flagrant, puisqu'il est question de "cours", d'"ECTS" à valider et de stages en entreprises¹⁰.

Construire son parcours doctoral par soi-même

Il existe une multitude de façons de développer des compétences et le ou la doctorante doit pouvoir choisir la manière dont il ou elle va les acquérir¹¹. Le parcours soldé par un label se présente, à tort, comme la meilleure, sinon la seule, voie d'acquisition des compétences mises en avant par ce label. Or c'est aux docteur-e-s en devenir de choisir la voie d'acquisition de compétences qu'elles et ils trouvent la plus adaptée pour eux-mêmes, développant d'ailleurs ainsi leur capacité d'auto-formation. Ce schéma où le doctorat finit par se résumer à une formation à la recherche et où c'est le label qui atteste de l'acquisition des compétences transverses, dénature le doctorat, une expérience professionnelle qui met l'accent sur l'autonomie et la créativité de la ou du doctorant dans son travail de recherche et dans ses choix de formations.

Faire confiance aux docteur-e-s pour valoriser et illustrer au mieux leurs compétences

Des compétences non labellisables qui risquent d'être oubliées

Il appartient à la docteure ou au docteur de choisir comment valoriser au mieux les compétences qu'elle ou il souhaite mettre en avant dans son CV, en fonction de l'emploi envisagé pour sa poursuite de carrière. Le label, en mettant en avant une ou plusieurs compétences particulières du ou de la doctorante, met dans l'ombre ses autres compétences. Or des études, telles que celle publiée par l'APEC en octobre 2014, montrent que l'autonomie¹², la détermination, la minutie, sont des compétences que les entreprises recherchent chez les docteur-e-s¹³, des compétences qui sont développées au cours de tout doctorat, d'une façon propre à chaque docteur-e, et qui ne font pas l'objet, heureusement, d'un label. Ainsi un ou une recruteuse risque, en ne se focalisant que sur les compétences validées en bonne et due forme par un label, de favoriser, de discriminer ou de restreindre la ou le nouveau docteur à un champ d'application de ces compétences, tout en ignorant ses nombreuses autres compétences non labellisables. Par exemple le label "enseignement" de l'Université de Lorraine¹⁴ met en avant les compétences pédagogiques du docteur, au détriment de ses autres compétences, pourtant également valorisables dans le domaine de l'enseignement (autonomie, créativité, ...): le label cloisonne le titre de

¹⁰ http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/4/1/136141-referentiel-parcours-competences-pour-l-entreprise-cdefi437-original.pdf

¹¹ *Charte européenne du chercheur : Continuing Professional Development for Researchers at all career stages*, p.16 : « tous les chercheurs développent des compétences par la pratique de la recherche »

¹² Graphique page 80 du projet CAREER

¹³ Etude APEC sur les Docteurs, Octobre 2014, p. 54

¹⁴ *Le label "enseignement supérieur" distingue les doctorants qui ont acquis des compétences pédagogiques*, <https://factuel.univ-lorraine.fr/node/3367>

docteur en le spécialisant artificiellement. Le risque est même double : en valorisant indûment une compétence spécifique à la fin du doctorat, la compétence labellisée risque de devenir un objectif en soi, conduisant à rechercher l'acquisition de labels les plus en vue poussant ainsi à négliger le travail de recherche, qui constitue le coeur du doctorat.

Restreindre l'autonomie des doctorant-e-s et perdre la spécificité des docteur-e-s

Chaque docteur-e a développé ses compétences d'une façon qui lui est propre. Ce que les docteur-e-s ont à apporter à la société, ce sont notamment un regard neuf, une façon différente d'aborder les projets et les problèmes, leur capacité d'inventer une solution face à un problème complexe.

Chaque parcours de doctorant-e est unique, mais permet de développer un certain nombre de compétences, tant spécifiques à leur matière que transférables, que vient valider le grade de docteur. Normer la formation des docteur-e-s , n'est-ce pas perdre justement ce qui en fait l'intérêt ?